



Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Bottens

22 mai 2023 à 20h00

Présidence : M. Adrien Grisendi

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mars 2023.
2. Communications du bureau du Conseil Communal.
3. Communications de la Municipalité.
4. Préavis N° 2023-02 relatif à une demande de crédit d'étude pour l'abaissement de la vitesse et la mise en zone 30 km/h dans notre village.
 - *Commission des finances*
 - *Commission ad'hoc : Nicolas Artibani, Pierre Guignard et Gionata Rizzi*
- 10 5. Préavis N° 2023-03 relatif à la demande d'un crédit d'investissement inhérent à l'aménagement du chemin de la Louye et de la route de Lausanne pour les accès au bâtiment du Battoir.
 - *Commission des finances*
 - *Commission ad'hoc : Lucien Ecoffey, Maria Murça et Michel Panchaud*
6. Motion sur l'aménagement de la route de Lausanne pour les accès au bâtiment du Battoir.
7. Propositions individuelles et divers.

Monsieur le Président

Salue la Municipalité, M. Grau, secrétaire municipal ad interim ainsi que le public.

Appel

- 20 Excusés : Sébastien Bailly, Mathias Bugnon, Frédéric Delacrausaz, Céline Moret, Charlotte Panchaud, Fabien Panchaud, Virginie Pellaz, Emilie Schmalz et François Zürcher.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte et invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

Ordre du jour

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mars 2023

30 *Monsieur Frédéric Riva*

Indique qu'il manque son nom dans la liste des personnes excusées.

Monsieur François Allaz

Précise qu'à la ligne 151, l'intervention était de M. Jean-François Métraux.

Vote

- Oui : 32
- Non : 0
- Abstentions : 3

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023 tel que modifié est accepté.

40 **2. Communications du bureau du Conseil Communal**

Monsieur le Président

Indique que le bureau du Conseil communal n'a pas de communication.

3. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic

Rappelle que le 20 avril la Municipalité a dû se séparer de M. Salis avec effet immédiat, pour faute grave. Une plainte pénale a été déposée à son encontre. Informe que M. Grau, ici présent, a repris de manière intérimaire le poste de secrétaire municipal jusqu'au moment où une ou un secrétaire municipal sera engagé. Remercie au nom de toute la Municipalité Mme Panchaud, secrétaire municipale adjointe, Mme Lavenex, boursière et M. Grau pour leur engagement dans cette période particulièrement difficile.

50

Madame Patricia Riva

Répond aux questions de M. Michel Allaz lors des dernières séances : Concernant l'aide à la traversée du chemin des Placettes, une signalisation « attention dos d'âne » a été installée. Concernant le passage piéton à la sortie du chemin de Mandou sur la route de Thierrens, la réponse du voyer est négative. En résumé, il faut minimum 100 personnes qui traversent pendant les 5 heures les plus fréquentées de la journée. Le BPA (Bureau de prévention des accidents) dit qu'un passage piéton peu fréquenté est dangereux car les automobilistes l'ignorent au bout d'un certain temps. Il vaut mieux dans ce cas que les piétons s'assurent eux-mêmes de traverser quand ils le peuvent.

60 Annonce qu'au chemin des placettes, des potelets ont été installés pour empêcher les voitures de se parquer sur les pavés qui ne sont pas scellés car c'est une zone perméable. Le changement de marquage de la route direction Poliez-le-Grand ainsi que les chicanes améliorées vont être posés prochainement.

Informe que l'employé communal a suivi une formation pour l'utilisation de nacelles. Cela permettra de pouvoir louer une nacelle pour l'installation de décors de Noël et pour le nettoyage des cheneaux. Avec les normes SUVA il est important de pouvoir louer une nacelle et être équipé d'un baudrier.

70 Indique que le nouveau site internet est en ligne. Selon la planification, il devait être mis à disposition hors-ligne début janvier afin qu'il soit rempli selon la structure prévue par l'ancien secrétaire municipal, avec une mise en ligne mi-mars, à la place de l'ancien. La Municipalité déplore le fait qu'il ait été mis en ligne sans aucun contenu. Ou plutôt, avec un contenu fictif. Depuis le départ de M. Salis, un gros travail a été fait pour qu'il soit à jour mais il faudra du temps pour que toutes les informations soient en ligne.

4. Préavis N° 2023-02 relatif à une demande de crédit d'étude pour l'abaissement de la vitesse et la mise en zone 30 km/h dans notre village.

Monsieur David Bailly

Lit la conclusion du rapport de la Commission des finances.

Monsieur Gionata Rizzi

Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc.

80 *Monsieur Christian Noverraz*

Demande pourquoi le début de l'amortissement annuel de CHF 2'300.- est prévu seulement après les travaux de mise en œuvre et comment ce montant sera amorti si le Conseil décide de ne pas entrer en matière.

Monsieur Lucien Ecoffey

Demande si les zones concernées par l'abaissement à 30km/h sont des zones où il n'y a pas de circulation générale et pour lesquelles la commune serait compétente pour faire une demande sans expertise, selon le schéma annexé au rapport de la commission ad'hoc.

Monsieur Gionata Rizzi

90 Répond que ce sont les zones du réseau communal qui pourraient remplir les conditions « A » du tableau. Il y a nécessité de faire une demande auprès de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes). L'étude prévue dans le préavis sert à préparer le dossier pour répondre aux questions demandées par la DGMR mais il n'y aura pas d'expertise complète.

Monsieur le Président

Demande à M. Noverraz s'il souhaite déposer un amendement.

Monsieur Christian Noverraz

Répond que non, car si l'amendement de la commission ad'hoc est accepté, ce point sera réglé.

Monsieur David Bailly

Précise que si l'amendement n'est pas accepté, il faudra partir du principe qu'il s'agit de la fin des travaux d'étude et pas des travaux sur le terrain pour l'amortissement.

100 Remarque qu'avec un budget annuel de CHF 70'000.- pour l'entretien des routes, la Municipalité pourrait mettre le village à 30km/h sans passer devant le Conseil. Demande à la Municipalité d'en parler clairement au Conseil communal, en tout cas dans le budget.

Monsieur le Syndic

Répond qu'un préavis sera déposé pour la conception de la zone 30km/h dans le village.

Monsieur Michel Panchaud

Demande à la Municipalité d'où vient l'idée de mettre le village à 30km/h.

Monsieur Christian Jaquier

110 Répond que la Municipalité reçoit des courriers de citoyens informant que les gens roulent trop vite et que des animaux sont écrasés. Ajoute qu'il est difficile pour deux véhicules de croiser sur nos chemins et que la Municipalité souhaite préconiser la sécurité.

Monsieur François Allaz

Demande si le radar pédagogique peut être utilisé pendant l'étude pour fournir une information supplémentaire.

Monsieur Lucien Ecoffey

Pense que statistiquement, il y a plus d'animaux écrasés le long des routes de Poliez-le-Grand, Froideville, Lausanne et Thierrens. Indique que les derniers relevés radar ont largement prouvé que les excès de vitesse les plus nombreux et massifs ne se situaient pas dans les quartiers résidentiels du village mais sur les axes principaux. Demande pourquoi ces traversées de village sont exclues de l'étude. Précise qu'il est largement pour le 30km/h.

120 *Monsieur Cédric Panchaud*

Pense qu'il faudrait préciser à la personne qui va réaliser l'étude que Bottens est un village agricole et qu'il y a une réflexion à faire avec les paysans en sachant que les zones 30km/h peuvent amener des pots de fleurs ou des chicanes.

Monsieur le Syndic

Répond qu'un bureau d'étude spécialisé tiendra compte de toutes ces variantes.

Monsieur Christian Jaquier

130 Répond à M. Ecoffey qu'il est difficile de limiter ces axes à 30km/h car il faut passer par une demande à la DGMR qui souvent refuse. Indique que dans l'étude, ce point de vue sera pensé. Rappelle qu'il s'agit d'axes empruntés par les services publics, les secours. Informe que la gendarmerie a fait un contrôle radar il y a un mois sur la Route de Froideville et qu'il y a eu seulement 4 véhicules dénoncés en 2h20. Ce n'est pas sur les grands axes que la vitesse est la plus élevée.

Monsieur François Allaz

Appuie sa demande pour que le radar pédagogique soit utilisé sur les petits axes pour contrôler la vitesse.

Monsieur Georges Longchamp

Explique avoir remarqué sur la route de Thierrens que les services d'urgence ne respectent pas les limitations de vitesse et qu'ils ne seront pas ralentis par une zone à 30km/h.

Monsieur Gionata Rizzi

140 Précise que les deux axes principaux n'entreraient pas en compte dans le processus « A » qui est simplifié avec la nouvelle réglementation. Il s'agirait du processus « B » voire « C » qui demande beaucoup plus d'analyses et qui est plus coûteux. Pour avoir probablement un refus. Pour bénéficier de cette nouvelle loi, il faut rester dans ces zones : tout le village sauf les 2 axes principaux.

Monsieur Lucien Ecoffey

Fait remarquer que M. Jaquier confirme que ces axes seront considérés dans l'étude mais que la commission ad'hoc dit le contraire. Demande si ces axes seront dans l'étude.

Monsieur Christian Jaquier

150 Répond que ces axes ne sont pas concernés par l'étude mais que le bureau d'étude fera une demande au canton et que cela ne coûtera pas plus cher. Rappelle que des chicanes ne peuvent pas être installées et la hauteur des gendarmes couchés augmentée car il y a les bus TL qui circulent sur ces axes.

Madame Fabienne Trolliet

Explique qu'elle est sensible à ce sujet. Se demande si c'est vraiment utile de passer des routes peu fréquentées à 30km/h et s'il y a eu une étude réalisée ou des accidents constatés. Pense que c'est plus important de sécuriser les grands axes cantonaux car c'est là que les gens roulent le plus vite à son avis et que cela serait peut-être mieux d'investir cet argent autour de l'école et aux endroits où il y a un risque réel pour les enfants.

Monsieur Lucien Ecoffey

160 Insiste sur le fait que M. Jaquier indique qu'une demande sera faite au canton pour passer le 30km/h sur les axes principaux et qu'il dira sûrement non mais M. Rizzi indique que ces axes font partie des processus « B » voire « C » pour lesquels il faut une expertise pour formuler la demande au canton. Fait remarquer qu'en outrepassant cette expertise c'est clair que le canton va dire non. Demande si c'est un « non » du canton qui est recherché pour renoncer à tout ou si une demande en bonne et due forme sera faite.

Monsieur Christian Jaquier

Répond qu'au moment où le dossier sera prêt, une demande sera effectuée pour savoir s'il y a une possibilité de passer ces axes à 30km/h. Cela ne fera pas partie de l'étude. Le Conseil sera informé.

Madame Fabienne Trolliet

Demande si le passage du village à 30km/h donnerait plus de chance que le canton réponde oui pour les grands axes.

170 *Monsieur Christian Jaquier*

Répond que non.

Monsieur le Syndic

Répond à M. Ecoffey qu'il n'a jamais vu une route cantonale limitée à 30km/h jusqu'à ce jour. Précise que le préavis concerne toutes les routes sauf les routes cantonales. Si une solution est envisageable, la Municipalité reviendrait éventuellement avec.

Monsieur Pierre Guignard

Informe que la commission ad'hoc a eu accès aux résultats du radar pédagogique et qu'il y a des excès de vitesse partout dans le village.

Monsieur le Syndic

180 Ajoute qu'il s'agit d'un sujet récurrent depuis plusieurs législatures et que la Municipalité amène une solution.

Vote sur l'amendement de la commission ad'hoc au préavis N° 2023-02

4. D'amortir ce montant sur 5 ans à partir de l'année qui suit la fin de l'étude par le compte de fonctionnement 4300.331, soit un amortissement annuel de CHF 4'600.-.

- Oui : 28
- Non : 2
- Abstentions : 5

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter l'amendement au préavis N° 2023-02.

190

Vote sur le préavis N° 2023-02

- Oui : 28
- Non : 3
- Abstentions : 4

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis 2023-02 tel qu'amendé :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude pour l'abaissement de la vitesse et la mise en zone 30 km/h dans notre village.
2. D'engager une dépense d'investissement de CHF 23'000.00.
3. De financer cette étude par les liquidités courantes et à défaut de recourir à l'emprunt.

200 4. D'amortir ce montant sur 5 ans à partir de l'année qui suit la fin de l'étude par le compte de fonctionnement 4300.331, soit un amortissement annuel de CHF 4'600.-.

5. Préavis N° 2023-03 relatif à la demande d'un crédit d'investissement inhérent à l'aménagement du chemin de la Louye et de la route de Lausanne pour les accès au bâtiment du Battoir.

Monsieur David Bailly

Lit la conclusion du rapport de la Commission des finances.

Monsieur Lucien Ecoffey

Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc.

210 *Madame Patricia Riva*

Remercie les commissions pour leur travail. Fait une présentation afin d'amener quelques éclaircissements et explications. La Municipalité souhaite faire comprendre qu'il est important que ce préavis soit accepté.

Certains fonctionnements ne sont pas toujours évidents. Il peut y avoir des erreurs de compréhension mais aussi des problèmes de communication entre le municipal et les membres d'une commission. Le Conseil communal est le législatif et la Municipalité l'exécutif. Le but commun est le bien être du village. Les questions sont toujours bien accueillies et poussent la Municipalité à se challenger, à réfléchir sur un projet et essayer d'en sortir la meilleure solution.

Remarques sur le rapport de la Commission des finances

220 **Plan d'investissement**

Le plan d'investissement fait en début de législature est une projection des travaux à réaliser dans les 5 ans. Les coûts sont estimés au mètre linéaire, sans aucune étude ni approfondissement. C'est basé en général sur une connaissance du réseau, des travaux à faire en fonction des rapports des routes ou de l'état des bâtiments par exemple. Ensuite, la Municipalité vient avec une demande de crédit d'étude qui va aller plus loin dans la réflexion des besoins. Elle s'adresse à des experts, tient compte des besoins de riverains et des tendances politiques actuelles qui évoluent, comme les pistes cyclables ou le réchauffement climatique. Certaines données qui n'étaient pas forcément d'actualité au moment où le plan d'investissement a été rédigé. En dernier lieu, après l'étude, la Municipalité fait un préavis qui est une synthèse de toutes ces données et propose une solution, un projet en accord avec ses convictions.

230

Par exemple, s'il est projeté de faire le séparatif d'une rue à cause de l'état des conduites vétustes et sous-dimensionnées, une somme sera mise au plan d'investissement juste pour ouvrir la route et remplacer les conduites. Au moment de faire le préavis/projet, la réflexion peut-être de profiter d'apporter des améliorations autres que techniques : que ce soit esthétique, qualité de vie, trottoir, éclairage.

Crédit d'étude Louye-Lausanne-Thierrens-bus en cours

Le crédit d'étude sur la route Louye-Battoir est en cours. Il y a eu des carottages de routes, une visite de collecteurs et une étude du plan général d'arrivée d'eau. Grâce à ça nous savons qu'il faut changer la conduite d'eau potable, le collecteur et prévoir un encaissement de route sur la route de Lausanne.

240 Actuellement, nous ne savons pas encore quel sera le projet à proprement parler de la Louye ni s'il y aura un trottoir à gauche, à droite ou un élargissement.

Préavis Battoir CHF 40'000.- aménagements extérieurs

Les CHF 40'000.- prévus dans le préavis du Battoir sont les aménagements extérieurs dans les limites de propriété du Battoir qui sont en cours de réalisation.

Devis-estimation ALPHA-GEO : éclairage

Il faut comprendre que lorsqu'on fait un préavis, on se base sur des estimations de coûts faites par un bureau d'ingénieurs. Ces coûts sont simplifiés et compactés pour le préavis. En effet, il n'est pas du ressort du Conseil communal de se prononcer sur chaque détail mais sur un projet. Normalement, lorsque nous rencontrons les commissions, on vient avec l'estimation précise et sur demande nous montrons les chiffres et en débattons ensemble. Ce ne sont normalement pas des documents qui sont transmis et en tout cas pas publiés comme cela a été fait. Cependant, par souci de transparence et d'aide aux commissions, la Municipalité a souhaité que le document et les remarques du bureau ALPHA-GEO soient envoyés par courriel. Tout ceci a atterri sur le rapport de la commission ad'hoc.

250

Concernant la Commission des Finances, Mme Riva indique n'avoir personnellement pas été convoquée alors qu'elle aurait peut-être pu répondre au mieux si on lui avait posé des questions.

Dans ce document il est fait mention du coût de l'éclairage. La différence avec la somme totale vient du fait que parallèlement une estimation du coût a été demandée pour une arborisation moins basique qui n'est pas passée par le bureau ALPHA-GEO. Un paysagiste a fait une estimation de CHF 25'000.-. Le coût total passant de 215'000.- à 240'000.- entre le devis estimatif d'ALPHA-GEO et le préavis.

260

Planification des travaux

Il aurait été impossible d'effectuer ces travaux avant la fin de la construction du Battoir. Chaque étape a été faite en son temps. Le Battoir est un projet, un préavis sur une parcelle privée qui ne comprenait pas les accès routiers. Cependant, il est devenu évident qu'il fallait terminer les accès routiers du Battoir maintenant pour des questions pratiques, de sécurité et d'esthétique.

Remarques sur le rapport de la commission ad'hoc**Trottoir à gauche ou à droite ?**

270 Le projet routier du Battoir s'est fait avec le trottoir à droite en descendant (contre le Battoir) pour diverses raisons, notamment parce que nous faisons une emprise sur le domaine privé du Battoir pour créer le trottoir et qu'il n'y pas besoin de mise à l'enquête qui retarderait les travaux.

Eclairage public

L'éclairage public n'est pas absent du préavis, puisqu'il est pris dans le point : réfection routière, création d'un trottoir et aménagements. En l'occurrence il est prévu deux candélabres.

Etude Louye et route de Lausanne etc

280 Nous avons effectivement souhaité une étude dans son ensemble pour raccorder le chemin de la Louye. Cependant, le devenir de la Louye étant incertain, on s'est plutôt concentrés sur cette zone bien précise avec les connaissances actuelles. Le bureau d'ingénieurs civils du Battoir et ALPHA-GEO se sont concertés pour finaliser les abords du Battoir et faire ses accès routiers.

Délais des travaux

Contrairement aux affirmations du rapport au point 5, l'aménagement du tronçon du chemin de la Louye à posteriori va inévitablement gêner les camions de livraison ainsi que les riverains et les piétons. La durée des travaux étant estimée à 6 semaines. Alors que si nous le faisons tout de suite, le secteur Battoir sera terminé une bonne fois pour toute. Il n'y aura plus de poussière et plus de machines. Les clients du tea-room et les camions de livraison ne seront pas impactés.

Arbres

Contrairement à ce que dit le rapport de la commission, les arbres ont été prévus et ajoutés à posteriori dans la somme finale.

290 Conclusions

Dans les conclusions, il est dit que le budget doit être basé sur des devis et que ceux-ci sont imprécis. Absolument pas. Comme dans chacun de nos préavis concernant ce genre de travaux, on parle toujours d'estimation des coûts et non de devis. Ces coûts sont calculés par un bureau d'ingénieurs sur des mètres carrés et linéaires et coûts courants. On connaît par exemple le coût approximatif d'un lampadaire et son installation. C'est seulement lorsque le préavis est accepté que des soumissions sont demandées et les coûts affinés. Tout en restant dans la marge globale estimée au départ. Le fait de ne pas rentrer dans les détails de chaque poste dans le préavis permet une marge de manœuvre.

Montre des images et des plans. Explique que :

300 Après réflexion, c'est logique que les locataires sortent de chez eux sur une zone sécurisée, donc que le trottoir soit à droite.

Les conduites doivent être changées, ce n'est pas de l'esthétique. En cas de refus, il y aura exactement les mêmes chiffres dans le projet de la Louye d'ici 1-2 ans.

C'est obligatoire de mettre des lampadaires lorsqu'il y a un trottoir traversant.

La bordure relativement onéreuse est nécessaire pour empêcher les voitures de mordre et couper le petit triangle.

Si le projet est refusé, les aménagements se feront comme prévu sur le domaine privé du Battoir et ce sont des choses qu'il faudra défaire par la suite. Ce qui représente des coûts supplémentaires et des installations de chantiers.

Précise qu'une variante « trottoir à gauche » a été demandée au bureau d'ingénieurs. La zone du domaine privé du Battoir serait perdue donc la route arriverait en bordure de pavés et il y aurait un rétrécissement de la Louye. Le trottoir traverserait la zone où les voitures sortent du chemin de la croqueuse. Il est prématuré de dire si le projet de la Louye aura un trottoir ou, comme veut la tendance, une zone mixte vélo-piétons. Le chemin de la Louye est extrêmement étroit pour un trottoir et une route, il faudrait des dérogations. Pour que le trottoir soit aux normes il faudrait prendre sur la zone agricole donc problèmes de surfaces d'assolement et probable refus. Les demandes sont parties pour savoir si on serait préavisé favorablement à l'élargissement du chemin de la Louye. Ces demandes aux différents services du canton, puis la mise à l'enquête prennent beaucoup de temps.

320 Pour ensuite arriver au Conseil avec un préavis qui peut être refusé pour différentes raisons. C'est pour cela que nous souhaitons finir ces travaux maintenant, en même temps que le Battoir sans tenir compte de ce qu'il adviendra de la Louye.

Résume qu'en cas de refus du projet côté Louye, il faudra remettre en état l'intérieur du Battoir aux limites de propriété côté Louye avec un rang de pavés et une réfection locale de l'enrobé. Le bout de la Louye restera en l'état un temps indéterminé. L'entrée au Battoir sera non-sécurisée. Les futurs travaux dureront 5-6 semaines et il faudra défaire ce qui a été fait.

Monsieur Lucien Ecoffey

Remercie Mme Riva pour ce complément utile pour les conseillers. Rappelle que la commission ad'hoc a statué sur le préavis reçu. Toutes les réflexions qui viennent après et le retravail fait par le bureau d'ingénieurs ne font absolument pas partie du préavis ni du rapport. Insiste sur le fait que le préavis présente une estimation des coûts de CHF 240'000.- et non CHF 276'000.-. L'estimation étant à +/- 15% cela représente CHF 36'000.- en plus. Estime qu'un devis doit donner une estimation de +/- 5% de marge d'erreur mais pas plusieurs dizaines de francs qui échappent à notre maîtrise.

330

Se dit satisfait par les réflexions de la Municipalité car le travail de la commission ad'hoc a servi de support pour aller plus loin. Est d'accord qu'il faut attendre les résultats de l'étude avant de rénover le chemin de la Louye et prévoir un éventuel trottoir afin que tout soit uniforme. Pense que le projet côté route de Lausanne est très bien et qu'il doit être réalisé. Propose de suivre les conclusions de la commission ad'hoc.

Madame Patricia Riva

Répond que les chiffres ne sont pas inventés. Il s'agit de chiffres courants, un pourcentage sur les travaux totaux. Répète que si ce préavis devait être refusé, les mêmes chiffres seraient présentés dans un nouveau préavis concernant ce tronçon. Ils correspondent réellement à des changements de collecteurs, tuyaux, conduites d'eau.

340

Monsieur Lucien Ecoffey

Répond qu'il ne remet pas en cause les 10% de divers et imprévus prévus dans le budget. C'est les +/- 15% dans le devis estimatif d'ALPHA-GEO concernant l'ensemble du budget, inclus les 10% de « divers et imprévus et pour arrondir », qui lui semblent trop large.

Monsieur Michel Allaz

Indique que sur le plan du crédit pour la transformation du Battoir, il y avait une bande herbeuse le long de la route de Lausanne devant le Battoir avec des arbustes. Un crédit de CHF 40'000.- d'aménagement extérieur a été accepté. Ne comprend pas pourquoi le projet du préavis 2023-03 comprend à nouveau cette bande herbeuse.

350

Remarque que le projet de trottoir qui devrait traverser le chemin de la Louye est décrit sur le plan comme une surélévation coupe DD de 6cm. Ne souhaite pas que cela amène les mêmes problèmes rencontrés sur le chemin des Placettes.

Madame Patricia Riva

Répond que les CHF 40'000.- comprennent la remise en état de tout l'intérieur. La Municipalité s'est dit qu'il fallait que tout soit fini avant que les personnes emménagent, pour qu'il n'y ait plus de poussière et de problème. Elle a mis en relation ALPHA-GEO et le bureau d'ingénieurs du Battoir pour réfléchir à une solution.

Répond qu'il s'agit d'un trottoir et qu'il y a donc une petite élévation.

Monsieur Hervé Pittet

Félicite la commission ad'hoc pour son rapport très complet. Indique qu'il va dans son sens. En attendant le résultat de l'étude sur les routes, propose de faire beaucoup plus simple en prolongeant l'enrobé pour rejoindre la route avec une ligne blanche par exemple. Il y aura un peu de coût mais des travaux plus conséquents pourront être effectués selon le résultat de l'étude pour la Louye.

Madame Patricia Riva

Répond pourquoi pas attendre et pourquoi attendre. Le prochain projet pourra se raccorder à un élément déjà existant. Il s'agit d'un chemin très peu fréquenté, si les piétons doivent traverser une fois cela ne porterait pas conséquence par rapport à faire attendre ce projet plus longtemps.

Monsieur Cédric Panchaud

Pense qu'il y a une nécessité primordiale à changer la tuyauterie et les collecteurs.

Monsieur Lucien Ecoffey

Demande pour quand est fixée la date de remise des clés aux locataires. Fait remarquer qu'avec les délais légaux à respecter, l'attribution des travaux se fera au-delà de mi-juin, qu'il y a encore les vacances d'été et les 5-6 semaines de réalisation.

Madame Patricia Riva

Répond que le déménagement de M. Clément est prévu le 6 juillet mais qu'il lui faudra du temps pour s'installer et le 1^{er} août pour les locataires. Les locataires sont plus compréhensibles lorsque c'est une fin d'aménagement et les soumissions sont déjà prévues.

Monsieur François Allaz

Répond que les terrasses donnent de l'autre côté.

Madame Patricia Riva

Répond qu'il y aura de toute façon de la poussière.

Monsieur Christian Jaquier

Indique que les loyers ne sont pas bon marché et qu'il pense comme Mme Riva, les locataires ne seront pas contents.

390

Monsieur David Bailly

A l'impression que cette demande de crédit d'investissement arrive presque 1 an trop tard et que les choses sont faites dans la précipitation. Pense qu'il faut finir les travaux selon le projet initial et avoir une réflexion globale même si le résultat final peut s'avérer être le même. Il s'agit quand même de CHF 240'000.-. Demande si les travaux de la motion ont été chiffrés.

Monsieur Hervé Pittet

Pense qu'il faut creuser l'idée de M. Cédric Panchaud pour réaliser les travaux urgent.

Madame Patricia Riva

400

Répond que s'il n'y a pas de passage, il n'y a pas d'éclairage et qu'à ce moment-là on ne sait pas s'il faut prévoir de l'électricité ou non.

Monsieur le Président

Recentre le débat en demandant aux membres du Conseil de se focaliser sur le préavis.

Monsieur Gionata Rizzi

Demande si l'accès des poids lourds au tea-room est prévu par le chemin de la Louye avec une marche arrière. Fait remarquer qu'avec le trottoir c'est très dangereux.

Madame Patricia Riva

Répond qu'après avoir consulté un ingénieur et un camionneur, le trottoir est mieux à droite parce qu'un camion qui recule va avoir un angle mort sur le trottoir et pas derrière.

Monsieur Patrick Oyon

410

Fait remarquer que le plan d'investissement, indicatif, fait état de CHF 370'000.- pour l'ensemble des travaux des routes. Il y a préoccupation si CHF 240'000.- sont déjà dépensés pour cette partie. Trouve dommage de faire passer ce préavis avant d'avoir le résultat d'un crédit d'étude accepté.

Vote sur le préavis N° 2023-03

- Oui : 3
- Non : 9
- Abstentions : 23

Le Conseil communal de Bottens décide de refuser le préavis 2023-03 tel que présenté.

420

6. Motion sur l'aménagement de la route de Lausanne pour les accès au bâtiment du Battoir.

Monsieur Lucien Ecoffey

Lit la motion déposée par les motionnaires.

Monsieur le Président

Demande si des membres du Conseil demandent le renvoi de la motion à une commission pour sa prise en considération.

Monsieur Patrick Oyon

Remarque que la motion ne chiffre pas les montants.

Monsieur le Président

Répond que la motion demande à la Municipalité de faire un préavis sur le contenu de la motion.

430 *Monsieur Patrick Oyon*

Répond que l'objectif de la motion est « réaliser la partie des travaux le long de la route de Lausanne prévus dans le préavis 2023-03 » et que cela ne veut pas dire qu'il y aura un nouveau préavis.

Monsieur Lucien Ecoffey

Explique que si une motion est renvoyée à la Municipalité, elle enjoint la Municipalité à faire un préavis sur les travaux demandés par la motion.

Monsieur Frédéric Riva

440 Explique que selon le site de l'Etat de Vaud, il y a la possibilité de renvoyer la motion à une commission ou de donner mission à la Municipalité d'étudier. Dans le cas présent, on fait les deux et en plus on dit ce qu'elle doit faire. Soit on passe par une commission qui élabore le projet avec la Municipalité qui elle-même revient avec un préavis ou un contre-projet soit la Municipalité peut déclarer l'irrecevabilité. Pense que le renvoi à la Municipalité avec autant de vœux n'est pas le bon chemin.

Monsieur Michel Allaz

Rend attentif qu'il ne faut pas mélanger les fonctions. Préparer un projet relève de la Municipalité et non pas d'une commission ad'hoc.

Monsieur Jean-François Métraux

Demande si la prise en considération de la motion pourrait amener à une sécurisation du trottoir sans refaire les conduites et quelques mois plus tard démonter le trottoir pour les refaire. Pense qu'il ne faut pas accepter cette motion et laisser la Municipalité avec le refus du préavis N° 2023-03 qui veut dire qu'il faut réétudier le projet.

450 *Madame Annelise Graber*

Indique que la motion est une demande à la Municipalité de présenter une étude sur l'objet déterminé mais il faut déjà voter si cette motion est recevable et après voter si elle est renvoyée à une commission ou directement à la Municipalité.

Monsieur Lucien Ecoffey

460 Explique que le Conseil peut décider d'élire une commission pour étudier la recevabilité de la motion. Les motionnaires proposent d'admettre séance tenante que cette motion est recevable en la renvoyant à la Municipalité qui doit soumettre un projet au Conseil via un préavis. La commission ad'hoc a travaillé pour établir un rapport complet et Mme Riva s'est investie dans ce projet. Ajoute qu'il ressort du débat au préavis N° 2023-03 qu'il faut patienter avant d'accepter une partie du projet mais qu'une autre partie est valable et nécessaire et que c'est le devoir du conseil de ne pas seulement refuser mais aussi faire des propositions pour aller de l'avant.

Madame Patricia Riva

Demande si la motion concerne uniquement la partie de la route de Lausanne donc une bordure avec de l'herbe et des arbres.

Monsieur le Président

Recentre la discussion en expliquant qu'il demande si la motion est recevable oui ou non dans un premier temps puis si elle est renvoyée à une commission pour étude ou directement à la Municipalité dans un deuxième temps.

470 *Monsieur Lucien Ecoffey*

Ajoute que les motionnaires ont décidé de rédiger cette motion pour répondre à l'urgence de finaliser les travaux du Battoir.

Monsieur David Bailly

Pense que dans tous les cas nous ne serons pas dans les clous pour réaliser une partie ou la totalité de ces travaux avant l'emménagement des locataires, les délais ne pouvant pas être respectés pour la prochaine séance du Conseil, le 19 juin. Demande si c'est possible de suspendre la séance afin que la Municipalité puisse donner le montant pour finaliser les travaux devant la route de Lausanne.

Madame Annelise Graber

480 Répond qu'il faut voter la prise en considération de la motion. Si elle n'est pas prise en considération, elle est classée. Sinon, elle est renvoyée à la Municipalité qui a un délai d'une année pour présenter un préavis.

Madame Fabienne Trolliet

Demande si dans le cas où la motion est renvoyée à la Municipalité les travaux ne seront pas terminés rapidement.

Madame Annelise Graber

Répond qu'il faut voter si la motion est recevable. Ensuite, si 5 membres le demande, elle sera renvoyée à une commission pour étude. Sinon, elle sera renvoyée à la Municipalité.

Monsieur Jean-François Métraux

490 Pense que la motion va certainement retarder le processus. Propose de classer cette motion et demande à la Municipalité quel est le moyen pour aller le plus vite.

Monsieur Lucien Ecoffey

Répond que si la motion est renvoyée à la Municipalité, elle doit faire un préavis pour la prochaine séance. Ajoute qu'un Conseil extraordinaire peut être organisé et que le préavis n'est pas obligé de se limiter aux points contenus dans la motion.

Monsieur le Président

Répond que la Municipalité a entre 4 semaines et 1 année pour traiter la motion.

Monsieur Jean-François Métraux

500 Souhaite connaître l'avis de la Municipalité pour savoir comment aller le plus vite possible pour régler à satisfaction les points soulevés.

Monsieur David Bailly

Répond qu'il aurait fallu proposer un amendement au préavis N° 2023-03 en précisant les travaux à réaliser ainsi que le montant pour aller le plus vite possible. Demande si c'est possible de revenir en arrière.

Monsieur le Président

Répond que nous n'avons pas le droit de revenir en arrière.

Monsieur le Syndic

510 Répond qu'effectivement le préavis amendé aurait permis de trouver une solution. Ajoute qu'avec un préavis présenté lors d'un Conseil extraordinaire ou lors de celui prévu cet automne nous serons de toute façon hors délai pour la réalisation des travaux.

Monsieur Lucien Ecoffey

Pense qu'on s'éloigne en prétextant que si cette motion est acceptée on ne pourra pas aller de l'avant et qu'elle ne va pas impacter le délai. Invite les personnes qui estiment qu'il y a trop de risques à la refuser.

Ajoute que légalement un préavis ne peut pas être modifié séance tenante sans qu'une commission ait pu l'étudier.

Monsieur le Président

Demande si quelqu'un souhaite renvoyer la motion à une commission pour étude. Ce n'est pas le cas.

Vote sur la prise en considération de la motion

- 520
- Oui : 13
 - Non : 6
 - Abstentions : 16

Monsieur le Président

Suspend 5 minutes la séance.

Le Conseil communal de Bottens décide de renvoyer la motion à la Municipalité.

530

7. Propositions individuelles et divers

Monsieur Jean-François Métraux

Demande quel est l'état d'avancement de la révision du plan d'affectation.

Monsieur le Syndic

- 540 Répond que le PACom est depuis longtemps au canton. Il a des échanges avec ALPHA-GEO pour des petites corrections à faire sur certaines parcelles. Selon M. Gindroz d'ALPHA-GEO, nous arrivons dans la dernière phase. Lorsque les dernières corrections seront faites, le dossier sera prêt pour l'approbation par le Conseil d'Etat. L'ouverture au droit de recours n'est pas activée.

Monsieur Jean-François Métraux

Demande quel est l'avancement du PECC (Plan Energie et Climat Communal).

Monsieur le Syndic

Répond que l'agence Wenker prépare les cartes qui devraient être présentées à la Municipalité d'ici la fin de l'été.

Monsieur le Président

- 550 Rappelle que la prochaine séance aura lieu le 19 juin 2023 à 19h00 et qu'elle sera suivie par le traditionnel souper annuel, à l'Ecusson-Vaudois à Bottens.

La séance est levée à 21h58.

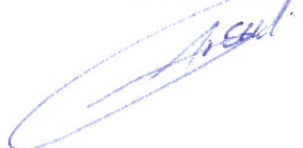
Procès-verbal approuvé par le Conseil le 19 juin 2023.

560

Au nom du bureau du Conseil communal

Le Président

Adrien Grisendi



La secrétaire

Audrey Kalbfuss

